



## COMMISSION DES FINANCES DU 27 JUILLET 2017 COMPTE RENDU

Présents : MM : Joël FOUILLER, Jean-Louis SOLA, Pascal GROSJEAN, André FREYTAG, Claude MOREL

Absent(e) : Véronique DEBUE, Eric PALMA, David LAGORCE,  
La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Louis SOLA, adjoint aux finances.

Il aborde l'ordre du jour.

- 1) Approbation PV de la réunion du 27 avril 2017 : Approuvé à l'unanimité.
- 2) Suivi budgétaire au 30 juin 2017 :

21) Dépenses de fonctionnement au 30/06/2016:

Les points significatifs sont les suivants :

- Le niveau de réalisé atteint est de 45.22%, donc conforme aux prévisions du BP.
- Les charges à caractère général réalisé à 49.13% : les articles dont le réalisé est supérieur aux prévisions du BP (60611-60612-61521) sont analysés et commentés par M. Sola.
- Article 60611 : facture eau du nouveau stade à 1733 € (travaux + arrosage)
- Article 60612 : le nombre de luminaires a été porté à 24 au chemin de St Estève.
- Nous avons eu un dépassement important à l'Entraide Caumontoise.
- Article 61521 : travaux à l'église suite à un sinistre : (7 200 + 2 212 + 2 654 = 12 066), ainsi que la réfection du chauffage (5066) et la réparation de la vidéo (3153)
- Le budget de cet article se trouvera particulièrement touché également par les travaux de réfection au CTM qui vont être imputé aussi à cet article.
- Les Charges de personnel sont réalisées à 49.06%. Conformement aux prévisions du BP.

En ce qui concerne ce chapitre et la masse salariale en particulier, M. Sola indique que les différents articles qui la composent font l'objet d'une analyse détaillée au point suivant de l'ordre du jour.

- Les Autres charges de gestion courante : le chapitre a été réalisé à 75.26% du fait du paiement de la contribution annuelle au service d'incendie (SDIS) au mois de juin, ainsi que le versement des subventions aux associations et au CCAS.

22) Recettes de fonctionnement : Les recettes de fonctionnement sont enregistrées sans incident selon les prévisions budgétaires (section recettes de fonctionnement réalisée à 92%).

23) Investissement : les programmes détaillés sont commentés par M. Sola, tant en dépenses qu'en recettes. La plupart d'entre eux sont en cours de réalisation.

La section dépenses d'investissement a été réalisée à 18.82%. Ce faible niveau de réalisation provient du programme relatif au groupe scolaire enregistré pour le montant de 2 370 386€ dont la construction débutera en novembre.

3) Analyse de la masse salariale au 30 Juin 2017 :

### CHARGES DE PERSONNEL - MAIRIE

ANNEE 2017

ARTICLE	TOTAL	
	2016	2017
6331 - Transport	12 716.53 €	12 548.65 €
6332 - FNAL	3 532.37 €	3 490.75 €
6336 - Cotisations CDG et CNFPT	11 254.15 €	11 500.88 €
<b>Sous total 1 Charges</b>	<b>27 503.05 €</b>	<b>27 540.28 €</b>
64111 - Rémunérations des tit	603 098.83 €	585 680.97 €
64112 - NBI, SFT	11 064.13 €	10 626.34 €
64118 - Indemnités	75 925.09 €	75 171.90 €
64131 - Rémunérations des non tit	97 613.06 €	116 620.21 €
64138 - Indemnités non titulaires	7 061.24 €	6 056.60 €
64168 - Autres emplois d'insertion	24 012.29 €	7 367.58 €
6417- Apprenti	6 330.18 €	0.00 €
<b>Sous total brut</b>	<b>825 104.82 €</b>	<b>801 523.60 €</b>
Variation		-23 581.22 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	132 652.58	136 246.64 €
6453 - Caisses de retraites	184 844.08	184 369.37 €
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	8 522.05	8 097.85 €
<b>Sous total 2 charges patronales</b>	<b>326 018.71 €</b>	<b>328 713.86 €</b>
6455 - assurance du personnel	44 981.17 €	52 124.15 €
6456 - FNC	9 444.00 €	7 731.00 €
8457- Cotisation social apprenti	227.00 €	0.00 €
6458 - Cotisations autres organismes sociaux	18 406.33 €	15 383.86 €
64731 - Allocations chômage	0.00 €	0.00 €
6475 - Médecine du travail	8 440.13 €	6 426.60 €
<b>Sous total 3 Autres charges</b>	<b>81 498.63 €</b>	<b>81 665.61 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 125.21 €</b>	<b>1 239 443.35 €</b>
		-20 681.86 €

Les 6 premiers mois de l'année 2017, s'inscrivent dans la tendance baissière constatée en 2016. En ce qui concerne la masse salariale, on note une diminution de 23 581 € par rapport à la même époque en 2016 et pour ce qui est de la totalité du chapitre, cette baisse est de 20 681€.

Tous les articles concernant la masse salariale sont à la baisse. Un élément notable, c'est l'augmentation de l'article : 64131 : « rémunérations des non titulaires », compensée par la baisse de l'article : 64168 : « Autre emploi d'insertion ». Ce phénomène provient de la fin des contrats aidés, dont les rémunérations ont basculé comptablement sur les non titulaires.

Des absences prévisionnelles (maternités et longues maladies) de la fin d'année, vont impacter défavorablement le niveau du chapitre.

4) Questions diverses :

Pas de questions diverses, M. Sola Clos la réunion.

Caumont le 16/08/2017

Rédacteur : M. Sola Jean-Louis